



MANSPACH

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH  
REÇU LE

22 JUL. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 juillet 2025

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 3

Procuration : 1

Date de convocation : 02/07/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,  
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER, Mireille JOLY  
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD, Jean-  
Louis STANTINA  
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, MM. Sébastien GENTZBITTEL (Procuration à M.  
Pascal WIEDEMANN), Nicolas HANS

Délibération 26/2025

**Objet : Motion de soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) de la Collectivité Européenne d'Alsace**

Considérant que la gestion durable de l'espace rural et périurbain est essentielle pour préserver l'environnement, soutenir l'agriculture locale, promouvoir une alimentation de qualité et valoriser les paysages ;

Considérant que le GERPLAN, initié par la Collectivité Européenne d'Alsace, vise à mobiliser les acteurs locaux-élus, agriculteurs, associations, institutions, entrepreneurs et citoyens afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour une gestion équilibrée et durable du territoire ;

Considérant que, depuis son lancement, le GERPLAN a permis la réalisation de 1 300 actions portées par diverses entités locales, témoignant de son efficacité et de son impact positif sur le territoire alsacien ;

Considérant que le GERPLAN favorise des initiatives en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, de l'agriculture et de l'alimentation, du mieux-vivre ensemble, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie et des paysages ;

Considérant que le GERPLAN offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de projets locaux, soutenus financièrement par les collectivités, contribuant ainsi au développement durable, à la qualité de vie et à la solidarité entre les habitants du territoire ;

Considérant que la démarche GERPLAN est en adéquation avec les objectifs nationaux et européens en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de l'agriculture locale, ainsi qu'avec les projets en cours, tels que les trames vertes et bleues ;

Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague, le GERPLAN, avec l'appui des Communes et de la Communauté de Communes, a contribué à la réalisation de plus de 150 projets dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des milieux naturels, ainsi qu'au lancement et à la pérennisation du programme des éco-jardiniers. Il a également encouragé la création de vergers, de ruchers, d'espaces où la nature est préservée, et a soutenu des projets éducatifs en collaboration avec les écoles ;

**C'est pourquoi, nous, le Conseil municipal de Manspach, après en avoir délibéré, à l'unanimité, exprimons notre plein soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) de la Collectivité Européenne d'Alsace et encourageons :**

1. Les structures communales et intercommunales à manifester leur soutien et leur attachement au programme GERPLAN, bénéfique pour nos territoires ;
2. La Collectivité Européenne d'Alsace à poursuivre son engagement et son accompagnement technique et financier dans le cadre de la démarche GERPLAN et de tout programme visant à protéger et restaurer la biodiversité, l'environnement et notre cadre de vie.
3. Les acteurs locaux à continuer de proposer et de mettre en œuvre des actions innovantes, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation de notre territoire, de ses ressources et du lien indéfectible entre les habitants et leur environnement.

Certifié exécutoire

Manspach, le 22.07.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN

